

PREMIERE PARTIE I : PROCEDURES DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Assemblée nationale

Référence de la DRP : F_AN_1.4

Avis n° : ..003..-25/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du..07/05./2025



Objet : Recrutement d'un prestataire de services pour la confection des tenues au profit des huissiers parlementaires de l'Assemblée nationale.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de version n°2 de *l'Assemblée nationale* publié sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le 24 avril 2025.

2. L'Assemblée nationale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un prestataire de services pour la confection des tenues au profit des huissiers parlementaires de l'Assemblée nationale.

3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la confection des tenues au profit des huissiers parlementaires.

Le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix est constitué en lot unique.

Les variantes ne seront pas prises en compte.

Ces fournitures sont à livrer au Secrétariat Général de l'Assemblée nationale dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :



Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences techniques ci-après :

- être une entreprise spécialisée dans le domaine de la haute couture ou de conception et de vente d'objets artisanaux justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- avoir exécuté en tant que prestataire principal au moins deux (02) marchés similaires d'une valeur minimale hors TVA de neuf millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-cinq (9 491 525) francs CFA pour chacun des marchés au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours et justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution appuyées de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception appuyés de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;

NB : on entend par marché similaire la haute couture ou la conception et la vente des objets artisanaux.

- le soumissionnaire doit disposer d'un personnel composé d'au moins deux (02) ouvriers professionnels ayant chacun une attestation de fin de formation en haute couture ou en conception d'objets artisanaux avec au moins trois (03) années d'expériences dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours, chacun, à l'exécution d'au moins un (01) marché portant sur la haute couture ou la conception et la vente des objets artisanaux appuyé des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque ouvrier et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
- disposer de moyen nécessaire, soit directement ou par l'intermédiaire d'un représentant implanté au Bénin pour le service après-vente et les services connexes (joindre la preuve) ;
- le candidat doit disposer de moyens matériels adéquats. Il doit prouver documentation à l'appui (originaux ou copies légalisées des reçus d'achat des différents matériels de travail

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

dont dispose le candidat), qu'il satisfait aux exigences des matériels suivants : machine à coudre, machine à surfilage, machine Phoenix, machine de broderie (petit fil et gros fil), machine à boutonnier et un ensemble de petits matériels de couture (fer à repasser, ciseaux tailleur, équerres, règles, centimètre couture, fils à coudre de différentes couleurs, outils de coupe, aiguilles et épingle etc.....).

Exigences financières :

Le Candidat doit :



- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoirs liquides sous forme de fonds propre ou de lignes de crédit à hauteur de quatre millions soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (4 067 797) francs CFA ;
- fournir les états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

NB : les exigences financières sont cumulatives.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- être une entreprise spécialisée dans le domaine de la haute couture ou dans le domaine de conception et de vente d'objets artisanaux justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise;
- le candidat doit disposer d'un personnel d'encadrement composé au moins d'un responsable commercial et /ou financier de niveau BAC au moins et ayant participé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours et à l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires de montant minimum hors taxes de neuf millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-cinq (9 491 525) francs CFA chacun et appuyés des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme et CV ou toutes autres pièces tenant lieu) ;

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

NB : on entend par marché similaire la haute couture ou la conception et la vente des objets artisanaux.

- le soumissionnaire doit disposer d'un personnel composé d'au moins deux (02) ouvriers professionnels ayant chacun une attestation de fin de formation en haute couture ou en conception d'objets artisanaux avec au moins cinq (05) années d'expériences dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours et chacun à l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires appuyés des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque ouvrier et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
- disposer de moyen nécessaire, soit directement ou par l'intermédiaire d'un représentant implanté au Bénin pour le service après-vente et les services connexes (joindre la preuve) ;
- le candidat doit disposer de moyens matériels adéquats. Il doit prouver documentation à l'appui (originaux ou copies légalisées des reçus d'achat des différents matériels de travail dont dispose le candidat), qu'il satisfait aux exigences des matériels suivants : machine à coudre, machine à surfilage, machine Phoenix, machine de broderie (petit fil et gros fil), machine à boutonnier et un ensemble de petits matériels de couture (fer à repasser, ciseaux tailleur, équerres, règles, centimètre couture, fils à coudre de différentes couleurs, outils de coupe, aiguilles et épingle etc.....).

Exigences financières :

- Le candidat doit fournir le bilan d'ouverture et les états financiers (quinze premières pages) de leurs années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Le candidat doit fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoirs liquides sous forme de fonds propre ou de lignes de crédit à hauteur de quatre millions soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (4 067 797) francs CFA.

NB :

- **Les exigences financières sont cumulatives ;**



Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée.
- La preuve d'immatriculation à la CNSS du personnel d'encadrement fera foi.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. Le délai de réalisation est de soixante (60) jours calendaires à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, Monsieur DEDEWANOU Fagnon Damien, email : fagnondedewanou@gmail.com* et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au Secrétariat permanent des marchés publics : *secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30 mn et de 14 h à 17h 30 mn, heure locale. (GMT+1)*.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du *Mercredi 07 Mai 2025*. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF en fichier unique sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le*



Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30min et de 14 h à 17 h 30min, heure locale (GMT+1). Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par **courrier express recommandé**. **Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.** Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.assembléenationale.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie par le secrétariat des marchés publics de l'Assemblée nationale.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF en fichier unique le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, au plus tard leMercredi 21...../05/2025 à.....10.....heures.....00.....mn, heure locale (GMT+1).* Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale, dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1^{er} étage, quartier Houédakomey le.....21...../05/.....2025 à.....10.....heures.....30.....mn heure locale (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (135 593) francs CFA.**



Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

- 12.** Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Porto-Novo, le 07/05/2025



La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Assemblée nationale,



Damien Fagnon DEDEWANOU